

11 2 JUIN 2024

# DÉCISION D'APPEL À LA CANDIDATURE N° 4/7-/2024

- Vu le Dahir N° 1-15-85 du 20 ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 113-14 relative aux communes;
- Vu l'Arrêté de Monsieur le Ministre d'État à l'Intérieur N°96 du 16 Rabii II 1416 (12 Septembre 1995) relatif à la création de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de la Province de Larache (R.A.D.E.E.L);
- Vu le Décret N° 2-64-394 du Journada Al Oula 1384 (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le décret de nomination de Monsieur Mohamed CHAOUI, Directeur Général de la RADEEL;
- Vu le statut du personnel des entreprises de production, de transport et de distribution d'Electricité au Maroc; ainsi qu'il a été modifié et complété par les procès-verbaux en dates des 24 février 1997 et 29 mai 2000 signés conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu la circulaire n°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la loi cadre 2024 de la RADEEL approuvée par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie et des Finances;

Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de Larache :

### DÉCIDE

# Article 1:

EN.PR.GRH.01.04a V1

Lancer un appel à la candidature pour le recrutement d'un (1) technicien spécialisé (EST, BTS, DUT, ISTA,....) en Gros Œuvre à la catégorie 6. (RÉF.AC08)

# Article 2 : Conditions exigées

- ✓ Être de nationalité marocaine
- ✓ Être âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus au 31/12/2024
- ✓ Être titulaire d'un diplôme technicien spécialisé Laborantin (EST, BTS, DUT, ISTA, ....) en Gros Œuvre
- Être disposé des droits nationaux et ayant une bonne conduite.





## Article 3 : Dossier de candidature

- ✓ Demande d'emploi signée portant précision du poste à postuler en son objet, adressée à Monsieur Le Directeur Général de la R.A.D.E.E.L
- ✓ Le formulaire généré à l'issue de votre inscription sur la plateforme E-concours accessible via le lien suivant : https://econcours.brainman.ma/cmp/RADEEL2024
- ✓ CV détaillé et actualisé avec photo récente
- ✓ Copie légalisée du Baccalauréat (recto-verso)
- ✓ Copie légalisée du diplôme demandé
- ✓ Copie de la CIN (recto-verso)

Le dossier de candidature doit être envoyé par courrier postal sous pli fermé en signalant sur l'enveloppe la référence du poste, au plus tard le 03/07/2024 date limite de réception des dossiers, à l'adresse suivante :

# Recrutement RADEEL 2024 (RÉF.AC08)

### **BRAIN MANAGEMENT**

63, Bd Anfa, angle rue Washington Résidence Al-Said, 7ème étage CASABLANCA Tél: 05.22.98.77.40 - Mail: recrutement@brainman.ma

### NB:

- Les dossiers incomplets, les candidatures ne remplissant pas les conditions requises ou hors délai ne seront pas pris en considération et ne feront pas l'objet de suite de même que les demandes envoyées par e-mail
- Les dossiers contenant des profils supérieurs aux profils demandés ne seront pas pris en considération.
- Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit et les meilleurs candidats retenus à l'écrit seront convogués à un entretien oral.
- Les dates et lieux des concours seront communiqués ultérieurement.
- La liste des candidats présélectionnés pour passer le concours, le classement final des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiés au fur et à mesure sur les sites web « www.emploi-public.ma » et « www.radeel.ma »
- Le recrutement des candidats admis demeure subordonné au résultat de la visite médicale et à la validation des dossiers par la tutelle.

Le Directeur

Mohamed Ch

EN. PR. GRH. 01.04a V1